

2023 : le taux de recyclage des emballages ménagers atteint 67% grâce au geste de tri des Français

En 2023, chaque Français a trié en moyenne **58 kg d'emballages ménagers**, soit 1,5kg de plus que l'année précédente. Une performance tirée par **la collecte en forte hausse des emballages en plastique (+15%)** et des cartons (+12%), mieux triés dans le bac jaune. Conséquence directe, **le taux de recyclage des emballages a également progressé pour atteindre 67%** au niveau national. En parallèle, celui des papiers graphiques s'établit à 63%, en hausse de 3 points par rapport à 2022. Des résultats qui **valident la stratégie de simplification du geste de tri** et appellent l'activation de tous les autres leviers de performance pour accélérer vers le 100% solutions.

Le tri des emballages légers progresse sur l'ensemble du territoire

Les données de collecte et de recyclage compilées par Citeo pour 2023 révèlent que les Français ont trié l'an dernier **58 kg d'emballages ménagers** par habitant, soit 1,5 kg de plus qu'en 2022. En détail, les emballages collectés dans le bac de tri sont composés de 25 kg d'emballages légers – acier, aluminium, carton, plastique – (+10% vs 2022) et de 33 kg d'emballages en verre.

Parmi les principales évolutions à relever, le tri des emballages en plastique continue de progresser fortement à l'échelle nationale avec 6,5 kg triés par habitant (+15%), alors que le gisement stagne. Autre matériau en hausse, le carton, dont le gisement augmente en raison notamment du e-commerce, passe à 16,2 kg triés par habitant (+12%). Inversement, le volume d'emballages en verre triés a baissé dans les mêmes proportions que son gisement mis sur le marché (-2 %).

La tendance nationale se confirme dans la plupart des régions avec une progression du tri des emballages et des papiers sur l'ensemble du territoire. La Bretagne, les Pays-de-la-Loire et la Bourgogne-Franche-Comté conservent leurs places sur le podium avec respectivement 103,5 kg, 94 kg et 90 kg d'emballages triés par habitant en moyenne (*voir détail ci-dessous*).

Parallèlement aux emballages ménagers, les Français ont trié en moyenne **14 kg de papiers graphiques** en 2023, soit 7% de moins qu'en 2022. Un chiffre à mettre en perspective avec la baisse structurelle des gisements mis en marché (-11%), sous l'effet notamment de la fin des prospectus publicitaires et du recul du marché de la presse papier. Le taux de recyclage enregistre ainsi une hausse de 2,7 points pour atteindre 63% en 2023.

Au total, les Français ont trié en moyenne **72kg d'emballages ménagers et de papiers graphiques** dans le bac de tri en 2023.

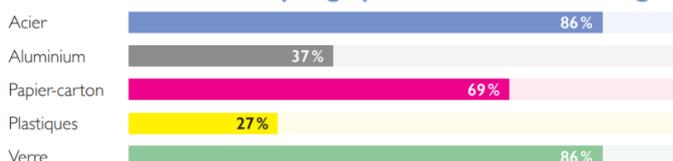
Le geste de tri simplifié a permis de recycler 67% des emballages ménagers

Grâce au tri des Français, le taux de recyclage des emballages ménagers a également continué de progresser en 2023, pour atteindre un nouveau palier : 67%¹. Outre la préservation des ressources naturelles, ce sont ainsi 2,3 millions de tonnes de CO2 qui ont été évitées dans l'atmosphère, l'équivalent de 8400 allers/retours Paris-New-York.

¹ Selon la méthode de calcul européenne

Ce résultat s'explique principalement par la simplification du geste de tri², dont le déploiement a été finalisé l'an dernier sur le territoire (98% de la population sont aujourd'hui concernés !). Au premier trimestre 2023, ce sont ainsi 15 millions de Français supplémentaires qui ont eu accès à ce dispositif, permettant une montée en puissance du tri et de la collecte des emballages en plastique notamment. Une performance remarquable alors qu'ont été inaugurés début 2024 les premiers centres de sur-tri, permettant de prendre en charge les nouveaux plastiques collectés dans le cadre de la simplification du tri – comme les pots de yaourt en PS compact – et de les orienter vers [les filières de recyclage en boucle fermée qui seront opérationnelles](#) à partir de 2025.

Détails des taux de recyclage par matériau d'emballage :



De nouveaux leviers à activer pour agir plus vite et plus fort

Si la collecte sélective de tous les emballages plastiques et le développement de nouvelles filières démontrent leur effet positif sur les performances de tri et de recyclage des emballages ménagers, il reste plusieurs leviers de performance à activer pour atteindre les objectifs nationaux et européens en la matière : accélérer le déploiement de la tarification incitative ; passer la consigne pour recyclage et réemploi à l'échelle ; supprimer les emballages inutiles ; lancer le développement de la collecte séparée des cartons en apport volontaire ; développer le tri et la collecte hors-foyer etc.

“Les derniers chiffres illustrent bien la mobilisation des Français en faveur du geste de tri, et nous nous en réjouissons. Malgré ces résultats positifs, et tout particulièrement dans un contexte d'augmentation des coûts, l'atteinte de nos objectifs va nécessiter une forte mobilisation de Citeo aux côtés de l'ensemble de ses partenaires, entreprises et collectivités.” déclare Jean Hornain, directeur général de Citeo.

Contacts presse – Maarc pour Citeo : citeo@maarc.fr

Pauline Carde – 06 32 03 22 55

Simon Dulucq – 06 10 98 55 64

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 67 % des emballages ménagers et 63 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

² Pour rappel, la simplification du tri est déployée par Citeo depuis 2015 dans toute la France et vise à simplifier et systématiser le geste de tri des Français, en leur permettant de déposer l'ensemble de leurs emballages dans le bac de tri, y compris les plastiques.

PERFORMANCE DE TRI (EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS)

MOYENNE
NATIONALE : 72
EM : 58 kg – Papiers : 14 kg

